

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira,

**LE JEUDI 17 DECEMBRE 2020
A 19H30
ESPACE CULTUREL LA VILLA A VILLABE**

En application de l'article 6 II de la loi du 14/11/2020, le public sera limité à 10 personnes, les débats sont accessibles au public de manière électronique sur le site youtube de la mairie.

Le port du masque est obligatoire et les gestes barrières seront respectés.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Affaires générales

- a) Porter à connaissance : décisions du maire
- b) Approbation du PV du 06 novembre 2020
- c) Projet éducatif
- d) Convention territoriale globale
- e) Adhésion à l'association les amis de la gendarmerie de l'Essonne

2. Urbanisme

- a) Projet Urbain Partenarial avec Les Nouveaux Constructeurs
- b) Avenant n° 1 à la convention avec l'EPFIF
- c) Convention tripartite entre la CA GPS / CARREFOUR et la commune de VILLABE relative au « Totem » Carrefour Villabé A6.

3. Affaires scolaires

- a) Répartition des frais de restauration pour les élèves inscrits en ULIS sur la commune de Corbeil-Essonnes
- b) Répartition des frais de restauration pour les élèves inscrits en ULIS sur la Commune de Mennecey
- c) Tarification sociale pour la restauration scolaire


Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonnes-Sénart

